

## Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.1% à 2.2%

**Au mois de mars 2019, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 0.16% par rapport au mois précédent. Cette hausse s'explique principalement par un rebond des produits pétroliers, qui ont augmenté de 2.4% par rapport à février 2019. Les prix hors produits pétroliers enregistrent une modeste hausse de 0.05%.**

Pour le deuxième mois consécutif la tendance pour les prix des produits pétroliers est à la hausse. Le passage à la pompe revient plus cher pour les automobilistes. Comparés au mois précédent les prix augmentent de 2.3% pour le diesel et de 3.1% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 5.1%. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 9.1% par rapport à mars 2018.

L'ensemble des prix des biens et services hors produits pétroliers enregistre une modeste hausse (+0.05%) par rapport au mois précédent. Les produits alimentaires diminuent de 0.7% en comparaison mensuelle. Les plus fortes baisses par rapport à février sont constatées pour les fruits frais (-3.9%) et les légumes frais (-6.7%). Les prix de la viande ont aussi reculé de 1.1% tandis que ceux des poissons et fruits de mer ont augmenté de 0.2% par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 1.2%.

Du côté des services, les prix du transport de personnes par air sont orientés à la hausse (+7.1%), tandis que ceux des voyages à forfait ont fléchi de 0.8% par rapport au mois précédent. Le transport de personnes par chemin de fer a augmenté de 5.2% en mars.

Le taux annuel d'inflation progresse de 2.1% en février à 2.2% en mars 2019. Le taux annuel d'inflation sous-jacente par contre perd 0.1 point de pourcentage pour atteindre 1.8%. L'indice général du mois de mars exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 105.14 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 augmente et passe de 863.94 à 864.71 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 873.94 sera atteinte.

## LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

[en points de pourcentage]



Note: Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

## TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	[mars 2019/mars 2018]	[mars 2019/fév. 2019]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.19	-0.73
Boissons alcoolisées et tabac	1.71	0.60
Articles d'habillement et chaussures	0.61	0.28
Logement, eau, électricité et combustibles	4.02	0.40
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.35	0.20
Santé	1.39	0.05
Transports	1.67	0.59
Communications	-0.66	0.95
Loisirs, spectacles et culture	1.09	-0.43
Enseignement	9.04	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.05	0.19
Biens et services divers	2.71	0.10
<b>Indice général</b>	<b>2.18</b>	<b>0.16</b>

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois d'avril 2019 seront publiés le 8 mai 2019, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 3 mai 2019.

### Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

### Pour en savoir plus

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | [jerome.hury@statec.etat.lu](mailto:jerome.hury@statec.etat.lu)

Marc Ferring | Tél 247-74257 | [marc.ferring@statec.etat.lu](mailto:marc.ferring@statec.etat.lu)

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 03/2019) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu) et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.